

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 6 Avril 2021

**CO 210 DE**

**Nombre de  
Conseillers**

En exercice : ..94

Présents : ..72

Votants : ..80

Etaient présents : BONNET Dominique (Président), DEPIERRE Valérie, CETRE Michel, CHOULOT Alain, BAUD Jean-Baptiste, GAILLARD Jean-François, LAMBERT Véronique, REGALDI Sylvie, CETRE Jean-François, FORET Clément, LAUBIER Bernard (Vices-Présidents), LECOQ Yves, PETIGNY Loïc, BRIOT GAIDIOZ Cécile, POULET Gilles, BUGADA Catherine, CHUARD Valentin, BOUDRY Jeanne, PINGAT Martine, HENARD Stéphane, BEAUD Colette, TONNAIRE Sandrine, MARCELIN Antoine, BERTHELIER Roland, VILLALONGA Patrice, LAMY Bénédicte, MOREL Denis, DELBROUCQ Denis, MASSON Laurent, COLIN Christian, RIGAUD Hervé, BERTHOD Claude, TOURNEUR Eric, PERRARD Laurent, ROBERT Bruno, BRUNEL Bernard, QUATREPOINT Eric, PETITGUYOT Jean Pierre, FEVRE Michel, GROS Roger, PERRIN François, GAVAT Alain, DOS SANTOS Laetitia, DROGREY Pascal, BERTOCCHI Daniel, DE BRISIS Jean, LEROY Pierre, GAHIER Dominique, GIRARD Colette, LETONDOR Jean Luc, PERRARD Florent, BERODIER Florence, MORBOIS Christelle, BERTHOD-BLANC Aurélien, CATHENOZ Catherine, SOUDAGNE Marie Madeleine, JACQUES Sébastien, REYNAUD Armande, SEIGLE FERRAND Antoine, BAH L Catherine, CHAILLON Roland, POIROT Bruno, GENIN Marcelle, BOUILLET Françoise, MARTINS Serge, FLEURY Michel, YANARDAG Mickaël, SUSSOT Florence, PASTEUR Cyrille, ARNAUD Gérard, WESTERVELD Dinand, FOYET Marie Odile,

Pouvoirs transmis à des Conseillers : VIENNET Rémy à RIGOULET Serge, GAVAT William à MOREL Denis, PAQUIEZ Valérie à MOREL Denis, ROMANET Claude à DOS SANTOS Laetitia, MONTEVECCHIO Patrick à HENARD Stéphane, BOHEME Catherine à CETRE Michel, RIGOULET Serge à VILLALONGA Patrice, BEAUPOIL Jean Luc à BAUD Jean Baptiste

Pouvoirs transmis à des Suppléants : DECOTE Yves à BEAUD Colette, ONCLE Bernard à FOYER Marie Odile

Etaient Excusés : VIONNET André, RENAUD Jean Marie, MAIRE Serge, LANIESSE Michel, CASTELLA Damien, GAGNEUR Raphaël, BERNARD René, DORBON Henri,

Etaient absents : FRANCONY Michel, BRENIAUX Denis, CARDOT Audrey, DUQUET Jean Pierre, BUYS Nelly, BENETRUY Sylvain, JOURD'HUI André,

Secrétaire de séance : Bernard LAUBIER

Convocation faite le : 30 Mars 2021

**Objet : Acquisition de l'ancien bâtiment JURAMONTS à Poligny – 2, rue du Champ de Foire – Résorption friche industrielle**

VU le bâtiment d'environ 400 m<sup>2</sup> situé 2 rue du Champ de Foire à Poligny 39 800 appartenant à JURAMONTS COMTE (Union des Sociétés Coopératives Agricoles à Capital Variable, 21 place des déportés, 39 800 POLIGNY) ;

VU les références cadastrales, Section AT, parcelles N°459 (1 100 m<sup>2</sup>), et N°471 (945 m<sup>2</sup>) ; soit un bâtiment implanté sur une emprise foncière de 2 045 m<sup>2</sup>, Voir plan ci-joint ;

ETANT précisé que ce bâtiment se situe au sein de l'actuel PLU de la commune de Poligny en zone « UBa », c'est-à-dire : « La zone urbaine proche du centre-ville, caractérisée par la présence d'immeubles collectifs de grande hauteur, des constructions abritant des équipements et services sociaux, culturels, scolaires donnant une vocation de centralité à renforcer par rapport au reste de l'agglomération. Il comprend un secteur Uba (pôle agroalimentaire) ... ;

ETANT précisé que cette emprise foncière fait état au sein du PLU de la commune de Poligny d'un « Emplacement Réservé » (ER 14) repris sous la mention suivante « Extension du site du champ de foire, création d'aménagement d'équipements collectifs, d'aires de stationnement » ;

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 6 Avril 2021  
CO 210 DE (SUITE)

Page 2/3

**Objet : Acquisition de l'ancien bâtiment JURAMONTS à Poligny – 2, rue du Champ de Foire –  
Résorption friche industrielle**

CONSIDERANT que l'emplacement de ce bâtiment est clairement stratégique car situé à proximité immédiate du Centre-Ville, mais aussi d'un pôle enseignement, services et tertiaire bien développé : Pôle administratif CCAPS – Ville de Poligny, ENIL BIO, INRA, LDA, Ecoles, Crèche, ... ;

VU l'état actuel du bâtiment vide depuis plusieurs années, qui servait anciennement aux activités de l'entreprise JURAMONTS ;

ETANT précisé que ce bâtiment est construit sur 3 étages de caves (qui servaient anciennement à affiner le Comté) et dont le dernier sous-sol est au niveau de la nappe phréatique ;

PRIS en compte l'état actuel du bien qui revêt davantage du statut de friche industrielle et des coûts conséquents à prévoir en cas de réhabilitation, il est économiquement plus viable de le démolir en vue de disposer de l'emprise foncière qui permettra ainsi d'initier, d'une part un aménagement de parking mais aussi, le cas échéant, de nouveaux projets de construction : ex. Immobilier d'entreprises, cellules commerciales et/ou tertiaire, ... ;

VU la phase nécessaire de dépollution (présence d'amiante notamment) avant d'attaquer la phase de démolition et la nécessité de faire appel à des entreprises spécialisées ;

VU la proposition établie par l'entreprise JURAMONTS COMTE en date du 02/11/2020 qui informait la commune de Poligny ainsi que la CCAPS de la « *volonté du Conseil d'Administration de mettre en vente ce bâtiment ; précisant que compte tenu de son emplacement et de son état à ce jour, que ce bâtiment était proposé à l'achat pour un montant net de 120 000 € (Cent vingt mille euros)* » ;

VU l'intérêt de la CCAPS de se porter acquéreur au titre de sa compétence développement économique notamment ;

VU le second intérêt par la CCAPS pour cet emplacement foncier contigu au nouveau pôle administratif et de la proximité du campus agroalimentaire sis rue du Champ de Foire en vue de pouvoir conforter la dynamique agroalimentaire et améliorer l'offre de stationnement ;

VU l'intérêt porté par la commune de Poligny à ce projet résidant notamment dans la résorption d'une friche industrielle dans un secteur stratégique du bourg-centre ; ceci justifiant un Fonds de concours ascendant de la commune envers la CCAPS d'un montant de 78 750 € pour l'opération globale ;

VU la délibération réf. CO 143 DE prise par le conseil communautaire du 22/12/2020 donnant accord de principe sur ce projet d'acquisition au prix de 120 000 €, validant le budget prévisionnel global attaché à ce projet à concurrence de 350 000 € HT, et autorisant M. le Président à solliciter au meilleur taux l'ensemble des financements potentiels ;

ETANT précisé que les demandes de financements (principalement la DETR, et le fonds Friche dans un second temps) sont actuellement en cours d'instruction par les services compétents ;

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 6 Avril 2021  
CO 210 DE (SUITE)

Page 3/3

**Objet : Acquisition de l'ancien bâtiment JURAMONTS à Poligny – 2, rue du Champ de Foire –  
Résorption friche industrielle**

La Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré,  
Par 77 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions,

1/ VALIDE l'acquisition par la CCAPS de l'ensemble bâti + terrain d'emprise constitué des parcelles cadastrées Section AT, N°459 (1 100 m<sup>2</sup>), et N°471 (945 m<sup>2</sup>) au prix de 120 000 € ;

2 / PRECISE que les frais d'acquisition sont à la charge de la CCAPS ;

3 / PRECISE que l'ensemble des frais relatifs aux diagnostics préalables à la vente sont à la charge du vendeur ;

4/ DIT que les crédits nécessaires à cette acquisition sont inscrits au BP 2021 ;

5/ AUTORISE Monsieur le Président de la CCAPS, ou son représentant, à signer tout acte afférant à ce dossier et notamment l'acte de vente relatif.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,  
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président

Dominique BONNET



Envoyé en préfecture le 13/04/2021

Reçu en préfecture le 13/04/2021

Affiché le



ID : 039-200071595-20210406-CO210DE\_2021-DE